

## Fiche d'information pour les juges de gymnastique

Chers juges  
Chères juges

Afin que cette fiche d'information reste claire, nous avons décidé d'utiliser la forme masculine dans le texte ci-dessous. Cependant, tous les juges sont concernés.

Merci de votre compréhension.

### Communication

L'adresse e-mail [wr-gym@stv-fsg.ch](mailto:wr-gym@stv-fsg.ch) doit être utilisée pour toutes les demandes concernant les juges de gymnastique. Les e-mails recevront une réponse rapide de la part du groupe coordination des juges.

Afin de garantir une communication fluide, il est important que les adresses e-mail des juges soient correctes et consultées régulièrement (veuillez ne pas utiliser d'adresses spam ou fausses).

### Changement d'adresse

Les changements (y compris l'adresse e-mail) doivent être communiqués directement au groupe coordination des juges ([wr-gym@stv-fsg.ch](mailto:wr-gym@stv-fsg.ch)).

De plus, l'adresse doit être modifiée par la société dans la base de données de la FSG.

### Cours de formation continue (CF)

Le CF doit être suivi chaque année. Seules les personnes ayant suivi le CF sont autorisées à évaluer pendant l'année en cours.

Il est possible de ne pas suivre le CF et de faire une pause d'un an. Cela signifie toutefois qu'il n'est pas possible d'évaluer pendant l'année sans CF. Il est possible à tout moment de s'engager pour la société au secrétariat ou en tant que chef de terrain.

### Engagements des juges

Une fois que vous aurez indiqué vos souhaits et vos disponibilités dans le sondage avant la fin de l'année, vos engagements en tant que juges seront fixés par le groupe coordination des juges. Dès que le planning aura été établi et communiqué en début d'année, les dates seront définitives et obligatoires.

Si vous êtes néanmoins empêchés une date donnée, chaque juge doit trouver lui-même un remplaçant et en informer immédiatement le groupe coordination des juges ([wr-gym@stv-fsg.ch](mailto:wr-gym@stv-fsg.ch)).

### Compétitions

Nous demandons à tous les juges d'arriver à l'heure et bien préparés à leurs missions. C'est la seule façon de garantir des compétitions équitables et réussies.

Si aucune invitation n'a été envoyée deux semaines avant la compétition, le juge doit s'adresser à la direction de la compétition concernée ou au groupe coordination des juges.

Contrairement à d'autres disciplines, la note individuelle attribuée en gymnastique est transmise au secrétariat sans discussion entre les juges.

Les discussions générales sur les notes sont bien sûr autorisées et même les bienvenues. Il faut toutefois éviter à tout prix qu'elles aient lieu sous les yeux et aux oreilles des spectateurs, des gymnastes ou des responsables.

### Tout le monde évalue tout

Un juge de gymnastique évalue toutes les disciplines. Cela signifie : avec ou sans engin ; sur pelouse ou sur scène ; individuel, en couple, en équipe ou en société.

Soyez donc ouverts, même si vous n'êtes pas encore très expérimentés dans une catégorie. Si vous vous sentez peu sûrs lors de l'évaluation, faites-le savoir au juge 1. Ensemble et avec le soutien de l'équipe, vous vous familiariserez certainement avec l'évaluation et apprendrez beaucoup.

Bahnhofstrasse 38  
Postfach  
CH-5001 Aarau

+41 62 837 82 00  
[www.stv-fsg.ch](http://www.stv-fsg.ch)

### Comportement / apparence

En tant que juges, nous sommes vus et remarqués, sur le terrain de compétition et en dehors. Il est important pour nous d'avoir une apparence de manière uniforme et un comportement aussi professionnel et impartial que possible. C'est pourquoi nous accordons une grande importance au port d'une tenue correcte, conformément aux directives, et nous vous demandons de vous y conformer.

### Obligation pour les juges lors des fêtes de gymnastique

Seuls les juges brevetés en gymnastique peuvent être inscrits lors des fêtes de gymnastique. Les juges doivent s'inscrire à la fois auprès de la société et auprès du groupe coordination des juges. Si vous êtes également inscrit comme juge par votre société, vous devez également en informer le groupe coordination des juges.

En principe, chaque juge est tenu d'être disponible pour les missions pour lesquelles il a été inscrit par la société. Il est toutefois possible que vous ne soyez pas affectés à la compétition pour laquelle vous avez été inscrits. Le groupe coordination des juges met tout en œuvre pour permettre aux juges gymnastes de participer sans souci à la compétition avec leur société.

Si aucune répartition n'est effectuée, l'intervention sera tout de même comptabilisée pour le club et aucune amende ne devrait être infligée. En cas de problème, veuillez-vous adresser au groupe coordination des juges.

**IMPORTANT :** l'affectation définitive à la fête de gymnastique est effectuée par le groupe coordination des juges et non par la direction de la compétition de la fête de gymnastique. Celle-ci reçoit une liste correspondante au printemps. L'invitation pour la participation en tant que juge est envoyée par la direction de la compétition en amont.

**VEUILLEZ NOTER :** le logiciel Contest utilise les données fournies par les sociétés jusqu'à ce que la direction de la compétition enregistre la liste des juges effectivement affectés.

Les juges inscrits qui ne sont finalement pas affectés recevront tout de même une demande pour compléter leurs données personnelles dans le Contest. Veuillez remplir le formulaire dans son intégralité, même si vos données ne seront pas utilisées si vous n'êtes pas affectés. Merci.

### Conseils dans la salle

Sur demande d'une société, un juge peut accepter de se rendre en salle lors d'entraînements afin de donner des conseils au moniteur quant à la chorégraphie d'une production ou sur les directives. Un dédommagement de chf 50.- en plus des indemnités de déplacement (CHF -.60 / km aller-retour) est à la charge de la société.

### Pause des juges

Comme décrit au point CF, il est possible de faire une pause d'un an. Cela concerne alors les missions CF et celles de juge. L'année suivante, il est obligatoire de participer au CF afin de conserver le brevet de juge.

### Démission / Retrait

Il est toujours possible de démissionner de son poste de juge à la fin de l'année. La notification doit être adressée au groupe coordination des juges au plus tard à la mi-décembre.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir dans l'exercice de cette fonction. Nous restons à votre disposition pour toute question.

### Fédération suisse de gymnastique

Département gymnastique FSG  
Groupe spécialisé Juges & Compétitions  
Section Coordination des juges

Aarau, décembre 2025 – Sous réserve de modifications

Bahnhofstrasse 38  
Postfach  
CH-5001 Aarau

+41 62 837 82 00  
[www.stv-fsg.ch](http://www.stv-fsg.ch)